Séance du 3 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à vingt-heures trente, à la suite d'une convocation en date du vingt-deux mars, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART, Présidente.

Etaient présents :
Pour Dommartin : Madame Martine CHANOINE, Messieurs Christian PALLIER et Francis TANGHE.
Absent : Monsieur Alain BOILLY, procuration donnée à Monsieur Francis TANGHE.

Pour Cottenchy : Madame Marie-Christine MAILLART, Messieurs Christian FIRMIN et Hervé NOWAK.
Absent : Monsieur Jean-Paul PETIT, excusé.

Compte Administratif Compte de gestion 2018

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian PALLIER, approuve le Compte Administratif 2018, arrêté aux chiffres suivants :

Section d'exploitation

- Recettes : 9 476,66 €
- Dépenses : 41 934,25 €
- Excédent antérieur : 40 030,44 €
- Excédent : 7 572,85 €

Section d'investissement

- Recettes : 12 945,91 €
- Dépenses : 10 202,11 €
- Excédent antérieur : 7 584,13 €
- Excédent : 10 327,93 €

Excédent global : 17 900,78 €

Il approuve par un second vote le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

Budget Primitif 2019

Le Budget Primitif 2019 est arrêté aux chiffres suivants :

Section d'exploitation

Recettes : 24 495, 00 €
Dépenses : 24 495,00 €

Section d'investissement

Recettes : 36 049,00 €
Dépenses : 11 456,00 €

Amortissements travaux branchement plomb à Dommartin

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire d'amortir les travaux de renouvellement d'un branchement plomb, qui ont été réalisés en 2018 sur la commune de Dommartin, pour un montant de 1 428,56 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'amortir sur une durée de 40 ans le bien immobilisé en 2018 et prévoit :

- Une dépense au compte 6811 de 35,71 €
- Une recette au compte 281531 de 35,71 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

Informations diverses :

Madame la Présidente fait part à l'assemblée, qu'après vérifications des relevés de consommations de 2016 à 2018 concernant les communes de Cottenchy et Dommartin, certaines relèves de compteurs suscitent des questionnements.

Afin de faire le point sur plusieurs de ces points de relève, Monsieur MARMELEIRA avait été convié à cette réunion. Un mail lui sera adressé afin d'étudier ceux-ci.

La séance est levée à 21 heures 15.